

Date de convocation : 7 juin 2022

Date d'envoi : 7 juin 2022

Date d'affichage : 7 juin 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 34-2022
Du LUNDI 13 JUN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 3 - BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, FARION Philippe à ROUX Philippe, COMPERE Philippe à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : LIOUTIER Pascale.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2022

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant la nécessité de renforcer le personnel affecté à l'école, notamment au niveau du service de restauration scolaire, garderie et ménage, le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le poste est actuellement occupé par un agent en contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- Charge le Maire de toutes les formalités administratives dont la transmission de la présente délibération au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche ;
- Le tableau des emplois de la commune sera mis à jour pour tenir compte de cette création de poste.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

